



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des soumissions

RCMP Procurement & Contracting
73 Leikin Drive, Bldg M1
Mailstop #15
Ottawa, ON K1A 0R2
Att:Megan McCoy (613)843-3798

**AMENDMENT 002
REQUEST FOR
PROPOSAL**

**MODIFICATION 002
DEMANDE DE
PROPOSITION**

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet Four industriel		Date 4 février 2015
Solicitation No. – N° de l'invitation 201503451		Amendment No. – N° Modification 002
Client Reference No. - N° De Référence du Client 201503451		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	14 h	EST (Eastern Standard Time) HNE (heure normale de l'Est)
On / le :	16 février 2015	
F.O.B. – F.A.B Destination	GST – TPS See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Carmelia Da Silva		
Telephone No. – N° de téléphone 613-843-3896		Facsimile No. – N° de télécopieur 613-825-0082
Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes		Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:		
Telephone No. – N° de téléphone		Facsimile No. – N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature		Date



La présente modification 002 est apportée pour donner suite aux questions suivantes;

Question 1:

La fonction de démarrage automatique doit-elle être intégrée au contrôleur de température ou pourrait-elle être contrôlée par un interrupteur distinct installé à l'extérieur du panneau de contrôle?

Réponse :

Elle doit être intégrée et munie d'une horloge en temps réel.

Question 2:

Le contrôleur pourrait-il comporter un mode manuel intégral et un mode « profil » doté d'une minuterie distincte et d'un interrupteur situé à l'extérieur du panneau de contrôle?

Réponse :

Toutes les fonctions doivent être intégrées au contrôleur.

Question 3:

Le contrôleur de température pourrait-il être doté d'un logiciel numérique comportant un port USB extérieur aux fins des communications avec les clients?

Réponse:

Le logiciel doit être intégré au contrôleur; un port COM intégré en tant que mode secondaire/supplémentaire de communication serait satisfaisant.

Question 4:

Est-il courant que la norme NFPA 86 s'applique à la température maximale d'utilisation du four (dans ce cas-ci 650 °F)? D'après votre exigence, la température doit correspondre à 400 °F. Pourriez-vous clarifier comment répondre à cette exigence.

Réponse:

Il s'agit d'une erreur de typographie de notre part; l'exigence doit s'appliquer à la température maximale d'utilisation, soit 650 °F dans ce cas-ci.

Question 5:

Habituellement, le four est muni d'un panneau de dépressurisation et d'un loquet. Ce serait acceptable?

Réponse :

Non. Préférentiellement, le four devrait être muni d'une membrane de dépressurisation intégrée à l'arrière du four. Pour des raisons de sécurité, nous préférons que tout mécanisme de dépressurisation soit éloigné de l'utilisateur s'il arrivait que celui-ci soit devant la porte, et ce, pour éviter un accident.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.